

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS217

présenté par
M. Decool et M. Delatte

ARTICLE 6

A la première phrase de l'alinéa 46, après le mot :

« rejet »,

insérer le mot :

« motivé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement technique visant à prévoir la motivation du rejet.